

Clôture des négociations commerciales 2022 : Les conséquences de la guerre en Ukraine ne peuvent être ignorées !

A 48h de la date butoir des négociations commerciales annuelles et dans un contexte de guerre en Ukraine, La Coopération Agricole alerte sur l'aggravation de la situation économique de l'ensemble des filières agricoles et alimentaires. Les importantes pertes de marges engendrées par une situation d'inflation historique menacent l'activité et la pérennité de notre chaîne alimentaire. Il est urgent de réagir : l'ensemble des maillons doit prendre leur responsabilité !

Si l'activité des agriculteurs et des coopératives s'est particulièrement dégradée au regard des importants surcoûts de production engendrés par la crise sanitaire du Covid-19, la guerre amorcée en Ukraine vient aggraver la situation. A un contexte inflationniste déjà inquiétant sur les marchés de matières premières agricoles et d'énergies, ce conflit provoque déjà :

- **De nouvelles tensions sur les marchés céréaliers**, puisque la Russie et l'Ukraine représentent à elles deux 16% de la production mondiale de blé et que l'Ukraine représente 63% de la vente de maïs en Europe ;
- **D'importantes perturbations sur les marchés des oléagineux**, puisque l'Ukraine représente notamment 85% de la commercialisation européenne d'huile de tournesol et 55% de celle du colza
- **De très grandes inquiétudes concernant le marché du gaz et par extension celui des engrais**, puisque la Russie fournit près de 40% des ressources européennes.

Ainsi, si l'on ajoute aux conséquences économiques de ces deux crises successives, les pertes de production engendrées par la multiplication des perturbations sanitaires et climatiques, on obtient une compression historique des marges des producteurs et des industriels. Aujourd'hui, cette perte ne menace plus seulement les capacités d'investissement mais bien la continuité des activités agricoles et alimentaires.

Face à cette situation particulièrement alarmante, il est donc urgent que l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire se responsabilise et agisse, dans le cadre de ces négociations commerciales, en faveur d'une plus juste répartition de la valeur : il en va de l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ! **A ce titre, La Coopération Agricole demande aux distributeurs que les modalités des clauses de révision, en termes de temporalité et de seuils, permettent une véritable adaptation à la volatilité des cours des marchés.**

« Crise sanitaire du Covid-19, multiplication des dérèglements climatiques et, aujourd'hui, situation de guerre en Europe : agriculteurs et coopératives sont à l'asphyxie ! Face à une inflation multifactorielle record du prix des matières premières agricoles et de l'énergie, il est urgent d'agir dans le cadre de ces négociations commerciales pour l'avenir de l'ensemble des filières dont la continuité des activités peut être menacée. », **déclare Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.**

Contact presse

Guillaume Le Hoan – 07 62 68 33 63
glehoan@lacoopagri.coop

Guillaume Bazaille - 06 77 98 22 94
guillaume.bazaille@bazailleconsulting.com

Syril Giorgioni - 06 74 55 35 49
syril.giorgioni@bazailleconsulting.com

La Coopération Agricole en bref

Président : Dominique Chargé
Directrice Générale : Florence Pradier

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française



La Coopération Agricole en chiffres

2 200

entreprises coopératives
(coopératives, unions et
sica)

Plus de **3/4**

des agriculteurs adhèrent
à au moins 1 coopérative

86,6

milliards d'euros de chiffre d'affaires
global (hors unions
de commercialisation)

40 %

du chiffre d'affaires de
L'agroalimentaire français

190 000

salariés
(filiales incluses)

93 %

des entreprises coopératives
sont des PME ou TPE

